

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE FONT ROMEU ODEILLO VIA

L'an deux mille DIX NEUF,

Le VINGT HUIT FEVRIER à DIX SEPT HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de la Mairie sous la présidence de Jean-Louis DÉMELIN, Maire

Date de la convocation : 21 FEVRIER 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 14 (jusqu'au point 3)  
15 (à partir du point 4)  
Ayant pris part aux délibérations : 16 (jusqu'au point 3)  
: 17 (à partir du point 4)

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Louis DÉMELIN, Maire  
Messieurs Michel SARRAN, Jean-Luc CARRERE, Mesdames Katell MATET, Marie Jeanne RIBOT (arrivée au point 4), adjoints, Messieurs, Mesdames Yvette IGLESI, Bruno ROBERT, Jean-Michel LATUTE, Daniel VERGES, Michel RIFF, Martine PIERA, Natalie LUQUIENS, Nicole LESAVRE, Turenne CHAUSSE, Jean-Louis SARDA.  
Absente excusée : Annick BAUDCHON.  
Absent : Pascal TISSANDIER

Avaient procuration : Jean-Louis SARDA de Carole BRETON, Jean-Luc CARRERE de Jean – Claude CÔ.

#### **DEL-2019-010- APPROBATION DE LA CONVENTION DE DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE LA CONFEDERATION DE LA NEIGE CATALANE**

Monsieur le Maire INFORME l'Assemblée des délibérations du Syndicat Mixte de la Confédération de la Neige Catalane prises le 22 janvier 2019 :

- Vote du compte administratif 2014
- Vote du compte de gestion 2014
- Approbation de la dissolution du syndicat mixte de la Confédération de la Neige Catalane et la répartition de l'actif et du passif conformément au tableau de répartition annexé à la présente délibération.

Il INDIQUE qu'afin que Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales puisse établir l'arrêté de dissolution du syndicat, les communes membres doivent obligatoirement délibérer et l'unanimité des conseils municipaux est requise.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la dissolution du syndicat mixte de la Confédération de la Neige Catalane et la répartition de l'actif et du passif conformément au tableau de répartition annexé à la présente délibération,
- APPROUVE la convention de dissolution également annexée à la présente délibération

Accusé de réception en préfecture  
066-216601245-20190301-DEL-2019-010-AI  
Date de télétransmission : 01/03/2019  
Date de réception préfecture : 01/03/2019

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales l'arrêté de dissolution du syndicat mixte de la Confédération de la Neige Catalane.

Fait à FONT ROMEU ODEILLO VIA le 1 Mars 2019

Le Maire,  
Jean-Louis DÉMELIN

